



EXTRAIT DU PROCES VERBAL  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mardi 14 avril 2026

Nombre de conseillers  
en exercice : 39  
Quorum : 20

**A l'ouverture de la séance**

Nombre de présents : 34  
Nombre de représentés : 04

**Mise en discussion du rapport**

Nombre de présents : 34  
Nombre de représentés : 04  
Nombre de votants : 38

**OBJET**

Affaire n° 2026-063

CONSEIL D'ARCHITECTURE,  
D'URBANISME ET DE  
L'ENVIRONNEMENT (CAUE)  
DÉSIGNATION D'UN  
REPRÉSENTANT DU CONSEIL  
MUNICIPAL

**NOTA** : le Maire certifie que :

- la convocation du conseil municipal a été faite et affichée le 1<sup>er</sup> avril 2026.
- la liste des délibérations a été affichée à la porte de la mairie et publiée le 15 avril 2026.

LE MAIRE



Olivier HOARAU

L'AN DEUX MILLE VINGT SIX, le mardi quatorze avril à seize heures, le conseil municipal de la commune du Port, après convocation légale, s'est réuni à l'hôtel de ville, sous la présidence de M. Olivier HOARAU, Maire.

**Secrétaire de séance** : Mme Annick Le Toullec.

**Étaient présents** : M. Olivier Hoarau maire, M. Franck Jacques Antoine 1<sup>er</sup> adjoint, Mme Annick Le Toullec 2<sup>ème</sup> adjointe, M. Wilfrid Cerveaux 3<sup>ème</sup> adjoint, Mme Jasmine Béton 4<sup>ème</sup> adjointe, M. Bernard Robert 5<sup>ème</sup> adjoint, Mme Mémouna Patel 6<sup>ème</sup> adjointe, M. Guy Pernic 7<sup>ème</sup> adjoint, Mme Catherine Gossard 8<sup>ème</sup> adjointe, M. Zakaria Ali 9<sup>ème</sup> adjoint, Mme Danila Bègue 10<sup>ème</sup> adjointe, M. Jacques Elie Benard, M. Jean-Paul Burkic, M. Henry Hippolyte, M. Jean-Max Nagés, Mme Yvette Latchimy, Mme Claudette Clain Maillot, M. Alain Iafar, M. Jean-Claude Adois, Mme Sophie Tsiavia, M. Mihidoiri Ali, M. Naren Mayandi, Mme Véronique Bassonville, M. Didier Amachalla, Mme Isabelle Erudel, Mme Honorine Lavielle, Mme Barbara Saminadin, Mme Nancy Tatel, Mme Bibi-Fatima Anli, Mme Aurelie Testan, M. Morgan Jovien, Mme Samantha Nellee, M. Julien Bitaut, M. Jean-Patric Boitard.

**Représenté (es)** : M. Armand Mouniata 11<sup>ème</sup> adjoint par Mme Jasmine Béton, Mme Romina Woadally par M. Mihidoiri Ali, Mme Léanna Naboth par M. Julien Bitaut, Mme Emmanuelle Thomas par M. Jean-Patric Boitard.

**Arrivée (s) en cours de séance** : Néant.

**Départ (s) en cours de séance** : Néant.

**Absents** : M. Jean-Yves Langenier.

.....  
.....

Affaire n° 2026-063

**CONSEIL D'ARCHITECTURE, D'URBANISME ET DE L'ENVIRONNEMENT  
(CAUE)  
DÉSIGNATION D'UN REPRÉSENTANT DU CONSEIL MUNICIPAL**

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

**Vu** le Code général des Collectivités Territoriales ;

**Vu** la délibération n° 2026-026 du conseil municipal du 31 mars 2026 mettant en application l'article L2121-21 du CGCT pour la désignation à main levée des membres du conseil municipal au sein des instances, en l'absence de disposition législative ou réglementaire exigeant le vote à bulletin secret ;

**Vu** le rapport présenté en séance ;

**Considérant** qu'à la suite du renouvellement municipal, il est nécessaire de désigner le nouveau représentant permanent de la Commune au sein de l'assemblée générale du Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement de La Réunion ;

*Après discussion et appel à candidatures,*

Candidat de la majorité

Bernard ROBERT

Aucune autre candidature n'est présentée.

*La candidature de la majorité a obtenu 37 voix.*

*A la majorité (1 contre : Mme Barbara SAMINADIN),*

**DÉCIDE**

**Article 1** : de désigner M. Bernard ROBERT représentant de la ville pour siéger au sein de l'assemblée générale du Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement de La Réunion ;

**Article 2** : d'autoriser le Maire, ou tout adjoint habilité, à signer tous les actes correspondants.

**POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME  
LE MAIRE**



**Olivier HOARAU**

## **CONSEIL D'ARCHITECTURE, D'URBANISME ET DE L'ENVIRONNEMENT (CAUE)**

### **DÉSIGNATION D'UN REPRÉSENTANT DU CONSEIL MUNICIPAL**

Le présent rapport a pour objet la désignation d'un représentant du conseil municipal appelé à siéger à l'assemblée générale du CAUE.

Le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement de La Réunion (CAUE) est un organisme de mission de service public à la disposition des collectivités territoriales et des administrations publiques qui peuvent le consulter sur tout projet d'architecture, d'urbanisme et d'environnement.

Les actions du CAUE revêtent un caractère pédagogique afin de promouvoir les politiques publiques qualitatives au travers de missions d'accompagnement et, à ce titre, le CAUE ne peut pas réaliser des missions de maîtrise d'œuvre.

En application de l'article L2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales (loi 2011-525 du 17 mai 2011 – art 76), il est donc proposé au Conseil municipal :

- de procéder à la désignation du représentant de la commune appelé à siéger au sein de l'assemblée générale du Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement de La Réunion,
- d'autoriser le maire, ou tout adjoint habilité, à signer tous les actes correspondants.